

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 20 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry - THIENNETTE Claude – LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absente excusée :

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle – LECORNU Séverine.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décision Budgétaire

Autoriser M. Le Maire à prendre la Décision Modificative n°1 au Budget Assainissement - Délibération n° DEL2024-12-10 -

M. Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour de la séance :

- l'autoriser à prendre la Décision Modificative n°1 au budget assainissement pour l'ajout de crédits pour la reprise de subvention de l'immobilisation 2158-07.

Les conseillers lui donnent leur accord à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'autoriser M. Le Maire à prendre la Décision Modificative Budgétaire n°1 au budget assainissement et de rajouter les crédits suivants pour permettre le passage des écritures d'ordre pour l'immobilisation 2158-07 :

- D 1391/040 : subventions d'équipement : + 836,30 €

République Française

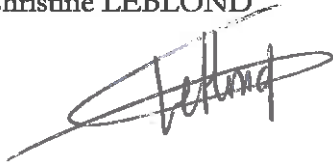
Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- R 777/042 : quote-part des subventions d'investissement : + 836,30 €

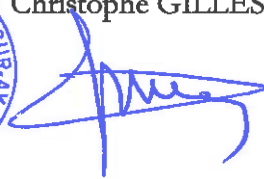
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 19 décembre 2024,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.